

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 MAI 2017

L'An Deux Dix Sept, le mercredi trois mai à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Gérard EVANGELISTA, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Christiane GUICHERD, Catherine GIORGI, Patricia MIQUET, Hervé MASSARDIER.

Excusés : François DENISSIEUX (pouvoir à Jean-Pierre JOURDAIN), Patrick FIORINI (pouvoir à Olivier SUSINI), Didier PIGNARD (pouvoir à Madame GUICHERD), Michelle HUVET (pouvoir à Madame MIQUET).

Objet : Emploi accessoire : activité piscine

Considérant la nécessité de remplacer les maître-nageur-sauveteurs du SIM lors de leurs absences par du personnel qualifié (BEESAN ou BNSSA),

Considérant l'intervention possible d'agents titulaires de la fonction publique pour palier à ces absences,

Il convient de délibérer pour permettre le recrutement de ces agents au titre d'une activité accessoire.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVER** le recrutement de ces agents au titre d'une activité accessoire,
- **DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 012 du budget en cours.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 4 mai 2017

Le Président

Jean-Pierre TALUT

